



SafePet

**Guide du programme à l'intention des maisons
d'hébergement pour femmes victimes de violence**

Qu'est-ce que le programme SafePet?

Un aperçu du programme SafePet à l'intention des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence de l'Ontario et de leur personnel :

Selon une étude de la Société de protection des animaux de l'Ontario, 48 % des femmes ontariennes qui avaient quitté un partenaire violent ont affirmé avoir retardé leur décision en raison de leurs animaux domestiques

L'Ontario Veterinary Medical Association (OVMA) a lancé le programme SafePet en 2003 en vue d'aider les femmes à mettre fin à une relation où il y a de la violence et à aller en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence. Le programme est exclusivement destiné à aider les femmes qui reportent la décision de quitter un partenaire violent parce qu'elles ne peuvent pas emmener leurs animaux domestiques avec elles dans une maison d'hébergement. Le programme SafePet supprime cet obstacle et l'OVMA espère qu'il continuera à aider les femmes à risque de devenir victimes de violence. La création du programme a été dictée par les résultats d'études indiquant que les femmes victimes de violence reportent leur décision de quitter une situation de violence si cela les oblige à laisser un animal domestique. Le programme vise essentiellement à apporter un soutien aux femmes qui vont dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence en les aidant à trouver un hébergement et une prise en charge provisoires pour leurs animaux domestiques tant qu'elles ne sont pas en mesure d'en prendre soin elles-mêmes.

L'information fournie dans la présente trousse peut être copiée et distribuée au personnel selon les besoins. Le document peut être téléchargé en version électronique sur les sites Web www.SafePet.ca; OAITH : www.oaith.ca et AOcVF : www.aocvf.ca.

Cette trousse d'information sur le programme est conçue pour servir de guide. Les maisons d'hébergement sont encouragées à en faire un document évolutif, et à ne pas hésiter à se l'approprier en lui apportant les changements nécessaires pour mieux répondre à leurs propres besoins.

Les pages suivantes fournissent des renseignements clés sur le fonctionnement du programme et sur la façon de le mettre en œuvre dans votre maison d'hébergement pour femmes. En bref, en vue de leur participation au programme, les maisons d'hébergement sont invitées à effectuer le travail préparatoire suivant :

- Trouver et recruter des « familles d'accueil » bénévoles pour les animaux domestiques selon leurs propres procédures;
- Trouver et recruter des cliniques vétérinaires qui offriront des consultations gratuites pour les animaux placés en « familles d'accueil »;

- Désigner une personne au sein de l'organisme qui sera chargée de la coordination et de la mise en œuvre du programme SafePet. **Comment et pourquoi le programme SafePet est-il utilisé?**

Dans de nombreux cas, quand une femme subit des violences, ses animaux domestiques en sont aussi les victimes. Les animaux sont souvent une source de soutien et une compagnie face aux épreuves et au bouleversement affectif liés aux relations violentes, et cela crée un lien émotionnel intense entre l'animal et sa propriétaire.

1. Dans le cadre du programme SafePet actuel, les maisons d'hébergement pour femmes servent de carrefour pour le programme en établissant des liens avec les bénévoles. Les bénévoles incluent les familles d'accueil des animaux et les cliniques vétérinaires membres de l'OVMA.
2. Les cliniques vétérinaires membres de l'OVMA peuvent se porter volontaires pour fournir gracieusement des soins et des consultations vétérinaires pour les animaux appartenant à des femmes qui séjournent dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence.
3. On peut trouver des familles d'accueil pour les animaux par le biais des programmes de recrutement de bénévoles des maisons d'hébergement ou en travaillant avec des groupes de secours pour animaux locaux, des chenils ou autres entreprises ou organisations caritatives qui accueillent des animaux et qui pourraient connaître des familles d'accueil bénévoles disposées à participer au programme SafePet. **Établir une liste de familles d'accueil disponibles est l'une des composantes essentielles à la réussite du programme.** Il est important de prendre le temps de contacter au préalable des personnes susceptibles d'accepter d'héberger des animaux domestiques.
 - Les familles d'accueil bénévoles doivent être sélectionnées au moyen du processus adopté par votre maison d'hébergement pour recruter des bénévoles.
 - Les familles d'accueil doivent être aptes à prendre soin d'un animal domestique et avoir l'habitude de le faire, soit parce qu'elles sont ou ont été propriétaires d'un animal, soit parce qu'ils ont une expérience pertinente. Vérifiez bien l'aptitude d'une famille d'accueil à s'occuper d'un animal. Toute question à propos des qualités requises pour prendre soin d'un animal domestique peut être posée à une clinique vétérinaire.
4. Lorsqu'une femme contacte une maison d'hébergement et l'informe de son besoin de s'inscrire au programme SafePet, la maison d'hébergement communique avec une famille d'accueil préalablement approuvée afin d'organiser la garde de l'animal.
5. Les familles d'accueil conviennent de répondre aux besoins des animaux, y compris en matière d'alimentation, de jeu, d'exercice et de soins. En cas de complication médicale imprévue, il est possible de déposer une demande de financement auprès de la Farley Foundation (www.FarleyFoundation.org – *en anglais seulement*) pour couvrir le coût du traitement. De plus amples renseignements sur la Farley Foundation sont mis à la disposition de toutes les cliniques vétérinaires membres de l'OVMA.

6. Une fois que la famille d'accueil de l'animal est trouvée, on communique avec une clinique vétérinaire participante et l'animal est emmené à la clinique par la participante au programme SafePet pour y être examiné avant d'être pris en charge.
7. L'examen vétérinaire permet de s'assurer que l'animal est en bonne santé avant de le confier à la famille d'accueil. Une fois l'animal déposé à l'une des cliniques vétérinaires volontaires aux fins de son examen, la maison d'hébergement pour femmes, la clinique vétérinaire et la famille d'accueil organisent le transport de l'animal jusqu'au domicile du parent d'accueil, la clinique étant le lieu de prise en charge idéal.
8. À la fin de la période de prise en charge de l'animal, et quand la participante au programme SafePet est prête à reprendre son animal, la maison d'hébergement pour femmes organise le retour de l'animal chez sa propriétaire.
9. Si, pour une quelconque raison, la propriétaire d'un animal n'est pas en mesure de reprendre son animal, le programme SafePet prévoit (chaque participante au programme devrait signer un document indiquant son accord avant de pouvoir s'inscrire au programme) que l'animal peut être proposé à l'adoption par l'intermédiaire d'une agence d'adoption reconnue.

Liste de vérification SafePet pour les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence

Avant de lancer le programme, veuillez suivre les étapes suivantes :

- **Rencontrez les cliniques bénévoles locales à l'avance pour discuter des procédures décrites ci-dessous et vous assurer que toutes les parties seront prêtes lorsque la prise en charge d'un animal sera nécessaire. Le processus en sera grandement facilité.**
- **Ceci devrait également amener le personnel de la maison d'hébergement et le personnel de la clinique vétérinaire à vérifier toute famille d'accueil ayant exprimé un intérêt à l'égard du programme SafePet, ou qui apparaît comme une bonne candidate pour le programme.**

Notes importantes :

1. Pour participer au programme, la propriétaire de l'animal doit être une cliente de votre maison d'hébergement et avoir besoin d'une prise en charge provisoire de son animal (ou de ses animaux) :
 - La femme doit séjourner dans votre maison d'hébergement pour être admissible au programme SafePet.
 - Elle doit avoir lu et signé votre accord relatif au programme SafePet pour confirmer qu'elle a bien compris les modalités du programme.
2. Consignez les renseignements sur l'animal, y compris : sa race, son poids, son âge, tout besoin particulier ou toute consigne que la propriétaire souhaiterait transmettre;

- Cette information sera utile pour sélectionner la famille d'accueil bénévole idéale pour l'animal en question.
3. Consultez votre liste interne de familles d'accueil afin de choisir une et confirmez sa disponibilité.
 - Si vous n'avez pas encore établi de liste, vous pouvez commencer en discutant du programme avec les membres de la collectivité lors de toute activité à laquelle participe votre personnel; ou en contactant des entreprises locales qui accueillent des animaux, en leur expliquant le programme et en leur demandant si elles seraient disposées à y participer.
 4. Contactez l'une des cliniques vétérinaires participantes de votre région. En coordination avec la clinique, prenez des dispositions pour que l'animal soit déposé (puis repris) et la clinique fournira l'examen et tout vaccin nécessaire. Ainsi, il sera vérifié que l'animal est en bonne santé au moment d'être pris en charge.
 5. La maison d'hébergement pour femmes convient, avec la famille d'accueil, de la durée de la prise en charge de l'animal et de la date à laquelle l'animal sera déposé par sa propriétaire et pris en charge par le parent d'accueil.
 6. La propriétaire de l'animal est tenue de remplir les formulaires d'inscription au programme SafePet fournis et disponibles auprès de la maison d'hébergement pour femmes victimes de violence. Ces formulaires apportent des renseignements précis sur l'animal (ou les animaux), ainsi que les documents juridiques qui doivent être signés par la propriétaire de l'animal.
 7. Veillez à ce que la propriétaire de l'animal lise et signe la « Renonciation à la réclamation et entente de placement ». Après avoir fait lire le document, insistez sur les points suivants :
 - La prise en charge est gratuite pendant toute la période convenue.
 - La participante devra prendre des mesures immédiates pour que quelqu'un (ami ou parent) prenne en charge l'animal dès la fin de la période convenue. La famille d'accueil peut s'occuper de l'animal uniquement pendant la période convenue et uniquement dans le cadre d'une entente écrite conclue avec la participante.
 - Si l'animal a besoin d'un traitement médical pendant son séjour en famille d'accueil, la participante en sera avisée afin de discuter du traitement. Des soins vétérinaires pourraient être offerts aux participantes du programme SafePet grâce au généreux financement de la Farley Foundation (www.farleyfoundation.org – en anglais seulement) et des cliniques vétérinaires bénévoles.
 - Si la participante ne reprend pas son animal à la fin de la période convenue, et si une entente écrite pour la prolongation de la période de prise en charge n'a pas été signée, l'animal peut être placé en adoption.
 - N'oubliez pas de demander à la participante si elle comprend les termes de l'entente ou si elle a des questions.

- Donnez une copie de l'entente signée à la participante et à la famille d'accueil.
8. Lorsque la propriétaire de l'animal est prête à quitter la maison d'hébergement pour femmes victimes de violence, **et même si elle n'est pas prête à récupérer son animal (ou ses animaux)**, la maison d'hébergement est obligée de prévenir la famille d'accueil de l'animal que la femme ne réside plus dans ses locaux.
- Si la propriétaire de l'animal n'est pas prête à récupérer son animal lorsqu'elle quitte la maison d'hébergement et si la famille d'accueil est d'accord pour continuer à s'en occuper, la propriétaire de l'animal – par le biais de la maison d'hébergement pour femmes – doit fournir un numéro de téléphone auquel on peut la joindre. Elle doit aussi comprendre que, dans le cas où la famille d'accueil ne pourrait plus s'occuper de l'animal, elle devra prendre d'autres dispositions, sans quoi l'animal pourra être légalement placé en adoption.
9. Sans fournir de noms ou de renseignements personnels, veuillez remplir le formulaire « Résumé des soins » ci-joint et l'envoyer à safepet@ovma.org pour faciliter le suivi des résultats du programme.

Programme SafePet

Formulaire Résumé des soins – aux fins du suivi des résultats du programme

Participant au programme SafePet – Il est important de vérifier l'utilisation du programme SafePet pour s'assurer de son bon fonctionnement et de son efficacité. Veuillez remplir ce formulaire une fois que votre cliente a mis fin à sa participation à SafePet et envoyez-le à safepet@ovma.org

Merci de votre participation au programme.

Renseignements sur la maison d'hébergement pour femmes

Nom : _____
Adresse postale : _____
Numéro de téléphone : _____
Personne-ressource : _____

Renseignements sur l'animal

Race, poids et âge : _____
Date de prise en charge : _____
Date de reprise : _____

Santé de l'animal :
L'animal était-il blessé? _____

Domicile de la famille d'accueil : _____
(c'est-à-dire de la famille d'accueil bénévole)

À qui l'animal a-t-il été confié à la fin de sa prise en charge?

Autres observations/commentaires :

Questions courantes et réponses

1. Comment savoir si la famille d'accueil de l'animal est un bon choix?

La plupart des familles d'accueil seront des bénévoles de la maison d'hébergement ou des personnes qui ont entendu parler du programme et ont envie d'apporter leur aide. Toute personne qui se porte volontaire pour accueillir un animal doit être sélectionnée par la maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conformément au processus utilisé pour le recrutement de ses bénévoles.

2. Et si mon animal avait besoin de soins vétérinaires pendant sa prise en charge par une famille d'accueil?

Si un animal a besoin de soins vétérinaires, une clinique vétérinaire participant au programme SafePet peut lui offrir des soins gratuitement. La Farley Foundation pourrait couvrir le coût des soins vétérinaires fournis aux animaux du programme SafePet et les vétérinaires peuvent déposer une demande à cet effet pour le compte des bénéficiaires du programme. Pour en savoir plus sur la Farley Foundation, veuillez visiter le site Web www.farleyfoundation.org (en anglais seulement)

3. Que se passe-t-il si la famille d'accueil ne peut pas prendre soin de mon animal aussi longtemps qu'il ou elle l'avait déclaré sur le formulaire?

Si l'animal doit être rendu plus tôt que prévu en raison de circonstances particulières, ou si la participante au programme SafePet n'est pas prête à récupérer son animal à la fin de la période de prise en charge convenue, la maison d'hébergement pour femmes s'efforcera de trouver un autre famille d'accueil. Si aucun autre famille d'accueil bénévole n'est disponible, et si la propriétaire ne peut pas reprendre son animal, il incombera à cette dernière de trouver un autre lieu d'hébergement, sans quoi elle risque devoir renoncer à son animal et le confier à une agence d'adoption locale. À noter : cette disposition est clairement énoncée dans l'entente et devrait être soigneusement examinée avant de s'inscrire au programme.